PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE *Liberté Égalité Fraternité*	**PLAN REGIONAL D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES (PRITH)** **Projets territoriaux de (département)**	PRITH OCCITANIE – Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

Intitulé de l'action	Déploiement du dispositif Cap'A Cité 2 nouvelles antennes héraultaises (Clermont l'Hérault et Bassin de Thau – Sète) pour accompagner les jeunes sans solution porteurs de troubles du spectre autistique, multi-dys, TDA-H ou ayant des troubles psychiques, vers l'accession à une formation, un emploi.
Contact – Interlocuteur de l'action (nom – STRUCTURE) Courriel : N° Téléphone :	Association Cap A Cité. « *Une place pour tous dans la Cité* » Contact : Graziella CIVILTA – Tél : 06 10 90 64 47/ 09 84 48 54 28 E-mail : direction.capacite@gmail.com
Descriptif action – Réalisations attendues	Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes par notre centre de formation, le projet professionnel se construit en lien étroit avec les familles et les partenaires opérationnels. Il se décline en 5 phases. ❖ Elaboration d'un projet d'orientation professionnelle cohérent en considérant la compatibilité du choix avec la situation de handicap ❖ Remobilisation des apprentissages de bases (maths, français, culture générale, éducation citoyenne …) ❖ Habiletés sociales (décodage des attendus en entreprises accompagnement spécifiques auprès du public porteurs de TSA) ❖ Mise en stage en entreprises ordinaires et spécialisées, dans les centres de formation, mise en place d'un tutoring. ❖ Sécurisation du parcours Par notre implantation sur les territoires du Clermontais et bassin de Thau nous opérons notre stratégie de maillage, qui est celle d'être au plus proche des jeunes en situation de handicap sans solution, éloignés de l'emploi et pour qui le manque de mobilité représente un frein majeur vers l'accès à une formation, à un travail. Dans le cadre de l'ouverture de ces 2 antennes de proximité nos actions seront celles de : : ➢ Aménager les nouveaux locaux ➢ Recruter du personnel pédagogique ➢ Accueillir du public ➢ Communiquer sur nos actions sur les territoires concernés : ▪ Intervention auprès des divers acteurs du territoire des MLJ, des pôles emploi, enseignants spécialisés, réseaux hospitaliers et structures spécialisées dans la prise en charge d'un public

	porteur d'autisme. ➢ Développer de nouveaux partenariats avec les divers les acteurs des territoires du pays de l'Hérault et du bassin de Thau ➢ Tisser de nouveaux réseaux partenaires : ▪ Réseau entreprises « ordinaires », entreprises adaptées, ESAT, centres de formation, ESSMS ➢ Valoriser les actions que nous menons auprès des familles L'ouverture de ces 2 nouvelles antennes est une réponse aux multiples sollicitations reçues pour pouvoir accueillir de nouveaux stagiaires sur les territoires ci-dessus cités
Objectifs visés	Les objectifs et résultats attendus sont ceux de : • Repérer le public éloigné de l'emploi, de l'accès à la formation dans les zones de revitalisation rurale. • Permettre aux jeunes venant aujourd'hui sur le dispositif de Montpellier de ne plus faire 3h et + de trajet pour bénéficier de notre accompagnement.(Proximité/ accessibilité) • Proposer aux jeunes mis en marge des formations « classiques », du fait de leur profil atypique, de pouvoir continuer ou reprendre une formation adaptée prenant en compte leur besoin spécifique tel qu'une pédagogie individualisée et le besoin de plus de temps. • Elaborarer un projet professionnel orienté vers le milieu ordinaire et/ou protégé, prenant en considération les besoins et aménagements spécifiques du jeune. • Valoriser le territoire en y implantant un service d'accompagnement spécifique de proximité qui répond aux besoins d'une population en situation de handicap, éloignée de l'accès à la formation, à l'emploi, à la vie sociale en général. - Poursuivre nos actions de mise en application des 31 mesures concernant les travailleurs en situation de handicap applicables du 1er janvier 2022. Parmi celles-ci, celle de l'assouplissement des MDA donnant accès à la personne en situation de handicap à la formation renforcée ainsi que le droit de s'orienter soit vers le milieu ordinaire, vers une entreprise adaptée et/ou vers des Esats sans devoir chaque fois renouveler une demande d'orientation. En cela l'accompagnement de Cap' A Cité répond à

	ces mesures et se positionne comme une réelle passerelle entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire. Ces nouveaux droits vont petit à petit répondre à l'égalité des chances et des droits, conférant aux personnes en situation de handicap le statut de salariés « classiques ». - Par la suite, nous souhaiterions au regard de ces 8 années de fonctionnement créer un service d'appui aux familles et aux jeunes. Pour cela nous projetons l'ouverture d'une permanence du service d'appui sur les 3 antennes. Ce service aura comme objectif d'accompagner les familles vers la prise de conscience que l'autonomie de leur enfant ne doit pas être vécue comme une diminution de leur rôle mais plutôt comme une amélioration de leur propre qualité de vie. Ce service permettra de les alléger de certaines actions chronophages telles que les dossiers auprès des MDA, de les accompagner vers une reprise de soin pour leur enfant et de coordonner les parcours avec les Services Publics de l'Emploi (Lieu Unique d'Accueil (LUA), Missions locales) et services médico-sociaux.
Périmètre couvert (territoire, public(s) cibles, volumétrie)	• Montpellier : centre de formation Cap a Cité – Siège social • Clermont L'Hérault : ville stratégique pour les communautés de communes rurales de la vallée de l'Hérault (28 communes – 39 000 habitants), du Lodévois (28 communes – 14 500 hab.) et du Gran Orb (24 communes – 21 000 hab.). situées en ZRR mobilité : réseau routier important, déservant les diverses communes (Pezenas, Paulhan, Bedarieux, Lodeve, Gignac…) • Sète : Le projet d'ouverture du dispositif sur la ville de Séte en 2023 et plus spécifiquement au sein de l'IME la Corniche, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat conclu en fin d'année 2022 avec l'Association Groupe SOS Solidarités, ESMS ITEP LA CORNICHE, dont le siège social est situé à 102 C Rue Amelot 75011 PARIS, représentée par Ludivine BENOIT, en sa qualité de Directrice Régionale Occitanie, Activités Handicap. • Ce partenariat comprend la mise à disposition de locaux et une mutualisation de certains services. L'objectif est de proposer aux jeunes inscrits auprès de l'Impro et du SESSAD ainsi qu'aux jeunes résidant sur la communauté d'agglomération du Bassin de Thau (intercommunalité qui regroupe 14

	communes membres), de bénéficier du programme Cap'A Cité. • Le public ciblé présente majoritairement des troubles des fonctions cognitives (TSA, constellation des DYS, TDA-H, troubles psychiques…), a une reconnaissance de situation de handicap, est en rupture de parcours suite à la scolarité obligatoire. Ces handicaps sont communément classifiés « d'invisibles », car aucun stigmate est apparent et sont encore largement méconnus, hors radars des SPE. Relevant de la catégorie NEET : sans emploi, ni formation, sans solution d'orientation professionnelle Sur le département de l'Hérault, ils représenteraient environ 5,7% (1) des 39 000 NEET (données CARIF OREF Occitanie 2017) • Prévision d'accueil sur le site de Montpellier : entre 30 et 35 jeunes • Prévision d'accueil sur le site de Clermont l'Hérault : entre 12 et 20 jeunes • Prévision d'accueil sur le site de Sète : entre 12 et 20 jeunes
Principaux acteurs concernés et/ou porteur de projet	Le partenariat est au fondement de l'action de l'association : en amont pour repérer les jeunes en difficultés ; en aval de l'accompagnement pour les orienter vers des entreprises, des dispositifs et/ou structures adaptés et pendant l'accompagnement APSH34 (Club Motiv'Action), MLJ3M, Pôle emploi, l'Education nationale (Collèges/Lycées Ulis), la MDA, les centres de formation, les services Hospitalier CHRU Montpellier, UDSAA, les CCAS, les réseaux de parentalités, les CCAS … Orthophoniste, psychologue indépendant (partenaires Cap A Cité)
Partenaires associés	Acteurs de l'accompagnement des jeunes : institutions spécialisées (ITEP, SESSAD, IMPRO,), services sociaux du Conseil départemental, La DREETS, la mairie, APSH34, LUA Réseaux autisme Hérault, associations Réseau entreprises adaptées, Esat, d'entreprises privées. Centre de formation ; Crip, CFA, IRTS….

[1] *Source : Le rapport de France Stratégie relatif à l'insertion professionnelle des jeunes de 2016 indique que 5,7% des NEET (ni à l'école, ni en formation, ni en emploi) expliquent leur situation par une maladie ou un handicap*

Calendrier Prévisionnel Dates de début / fin du projet	Montpellier : 1er janvier 2023 au 31décembre 2023 Clermont l'Hérault, mars 2023 au 31 décembre 2023 Sète, avril 2023 au 31 décembre 2023
Budget prévisionnel et cofinancement	Budget prévisionnel de : 363 150 € FSE+ : 60 000€ Etat-DREETS : 85 000€ Région « Nouvelle Chance » : 36 000€ CCAH : Agrica 30 000€ AG2Rlamondiale : 15 000€ APSH34 – Club Motiv Action : 45 000 € Mairie : 5500 Métropole 2 000€ Auto-financement prestations de service (contributions familles+) : 84 650 €
Demande de financement au titre du PRITH 2023	**85 000€ reparti comme suit :** 35 000€ Montpellier 30 000€ Clermont l'Hérault 20 000€ Sète
Orientation de référence du PRITH Occitanie	Orientation N°1